



Rapport Financier

au 30 septembre 2006

SOMMAIRE

CHIFFRES CLES	3
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS	5
Bilan consolidé	5
Compte de résultat consolidé	6
Informations sectorielles consolidées	7
Tableau de variation des capitaux propres	8
Tableau des engagements	8
Tableau des flux de trésorerie consolidé	9
FAITS MARQUANTS	11
Primes émises Vie/ Non-Vie	11
Résultat technique	12
Ratio combiné net non vie*	12
Résultat financier	13
Impôts.....	13
Résultat net part du Groupe de la période.....	13
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	14
NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES	15
NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS	27
RAPPORT D' EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	28

CHIFFRES CLES

En EUR millions	IFRS		
	30 septembre 2006	31 décembre 2005	30 septembre 2005
Primes brutes émises	2 091	2 407	1 767
Primes brutes acquises	1 972	2 436	1 777
Résultat opérationnel	286	242	186
Résultat net part du Groupe après impôts	155	131	83
Placements des activités d'assurance	7 631	7 974	7 769
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 214	1 667	1 910
Passifs nets relatifs aux contrats	8 681	8 758	8 809
Emprunts et dettes	978	954	931
Capitaux propres part du Groupe	1 760	1 719	1 680
<hr/>			
En EUR			
Nombre d'actions SCOR en circulation	968 769 070	968 769 070	968 769 070
Dont actions d'auto-contrôle	19 110 914	9 110 915	9 083 956
Résultat net par action	0,16	0,15	0,10
Résultat net par action (dilué)	0,15	0,14	0,09
Actif net comptable par action	1,85	1,79	1,74
Actif net comptable dilué par action	1,83	1,78	1,74
Cours de bourse en fin de période	1,92	1,82	1,70

Avertissement

Certaines informations contenues dans ce rapport d'activité pouvant être des informations de nature prospective soumises à des facteurs de risques et d'incertitude, les résultats ou événements réels sont susceptibles de différer sensiblement des informations fournies. Des précisions sur ces facteurs de risque sont données dans le rapport annuel 2005 de la société.

La préparation des informations financières du Groupe repose sur les règles de comptabilisation et d'évaluation des normes IAS / IFRS et les interprétations publiées et adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2006, ainsi que sur les règles de présentation de la recommandation du CNC 99R01 en conformité avec le Règlement général de l'AMF.

Etats Financiers Consolidés

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Bilan consolidé

En € millions					
ACTIF	Au		PASSIF	Au	
	30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005		30 septembre 2006	Au 31 décembre 2005
Actifs incorporels	228	230	Capitaux propres du Groupe	1 760	1 719
Ecart d'acquisition	200	200	Capital	763	763
Portefeuille de contrats des sociétés de réassurance Vie	16	17	Primes d'émission, de fusion et d'apport	147	147
Autres immobilisations incorporelles	12	13	Réserve consolidée	684	661
Actifs corporels	9	11	Réserve de réévaluation	(7)	5
Placements des activités d'assurance	7 631	7 974	Résultat consolidé	155	131
Immobilier de placement	288	317	Paiements fondés en actions	18	12
Placements disponibles à la vente	5 624	5 964	Intérêts minoritaires		
Placements en juste valeur par résultat	225	395	Capitaux propres totaux	1 760	1 719
Prêts et créances	1 439	1 264	Dettes de financement	978	954
Instruments dérivés	56	35	Dettes subordonnées	579	233
Investissements dans les entreprises associées	24	24	Dettes de financement représentées par des titres	258	520
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	867	983	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	141	201
Autres actifs	2 466	2 692	Provisions pour risques et charges	53	61
Impôts différés actifs	161	229	Passifs relatifs aux contrats	9 548	9 741
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 406	1 326	Provisions techniques relatives à des contrats d'assurance	9 506	9 686
Créances nées des opérations de cession en réassurance	145	229	Passifs relatifs à des contrats financiers	43	55
Créance d'impôt exigible	0	0	Autres passifs	1 100	1 105
Autres créances	0	0	Impôts différés passifs	70	86
Autres actifs	264	356	Instruments dérivés passifs	3	6
Frais d'acquisition reportés	490	553	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	174	138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 214	1 667	Dettes nées des opérations de réassurance cédée	476	645
			Dettes d'impôts exigibles	1	0
			Autres dettes	376	230
TOTAL ACTIF	13 441	13 580	TOTAL PASSIF	13 441	13 580

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat

En € millions	Au 30 Sept 2006	Au 31 Décembre 2005	Au 30 Sept 2005
Primes brutes émises	2 091	2 407	1 767
Variation des primes non acquises	(119)	30	10
Primes brutes acquises	1 972	2 436	1 777
Autres produits d'exploitation	4	1	1
Produits financiers	346	460	348
Total produits des activités ordinaires	2 322	2 897	2 126
Charges des prestations des contrats	(1 341)	(1 876)	(1 373)
Commissions brutes sur primes acquises	(466)	(548)	(384)
Résultats nets des cessions en réassurance	(72)	(22)	(26)
Frais de gestion financière	(34)	(34)	(25)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(72)	(99)	(78)
Autres charges opérationnelles courantes	(51)	(60)	(41)
Autres produits opérationnels courants	0	0	0
Total autres produits et charges courants	(2 035)	(2 638)	(1 927)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	286	258	199
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	(3)	(3)
Autres charges opérationnelles	0	(13)	(10)
Autres produits opérationnels	0	0	0
RESULTAT OPERATIONNEL	286	242	186
Charge de financement	(45)	(57)	(45)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	0	0
Impôts sur les résultats	(87)	(54)	(58)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	155	131	83
Intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	155	131	83

Informations sectorielles consolidées

Compte de résultat sectoriel

En € millions	Au 30 septembre 2006				Au 30 septembre 2005			
	Vie	Non Vie	Intra-groupe	Total	Vie	Non Vie	Intra-groupe	Total
Primes brutes émises	806	1 285		2 091	764	1 003		1 767
Variation des primes non acquises	(1)	(118)		(119)	4	6		10
Primes brutes acquises	805	1 167	0	1 972	768	1 009		1 777
Autres produits d'exploitation	1	12	(9)	4	0	7	(6)	1
Produits des placements	114	152		266	102	140		242
Plus et moins-values de cession des placements	3	75		78	21	27		48
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	5	21		27	2	32		34
Variation des dépréciations sur placements	0	(14)		(14)	(1)	6		5
Résultat de change	(6)	(5)		(10)	9	10		19
Produits financiers	116	230	0	346	133	215	0	348
Total produits des activités ordinaires	922	1 409	(9)	2 321	901	1 231	(6)	2 126
Charges des prestations des contrats	(589)	(751)		(1 341)	(651)	(722)		(1 373)
Commissions brutes acquises	(223)	(243)		(466)	(158)	(226)		(384)
Primes émises rétrocédées	(51)	(94)		(145)	(23)	(72)		(95)
Variation des provisions non acquises rétrocédées	0	8		8	0	(10)		(10)
Primes acquises rétrocédées	(51)	(86)		(137)	(23)	(82)		(105)
Sinistralité rétrocédée	32	18		51	22	48		70
Commissions rétrocédées acquises	7	7		14	5	4		9
Résultat net des cessions de réassurance	(12)	(60)		(72)	4	(30)		(26)
Frais de gestion financière	(2)	(32)		(34)	(1)	(24)		(25)
Frais d'acquisition et frais d'administration	(23)	(49)		(72)	(26)	(52)		(78)
Autres charges opérationnelles courantes	(17)	(44)	9	(51)	(7)	(40)	6	(41)
Autres produits opérationnels courants	0	0		0	0	0		0
Total autres produits et charges courants	(865)	(1 179)	9	(2 035)	(839)	(1 094)	6	(1 927)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	56	230	0	286	62	137	0	199
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	0	0		0	0	(3)		(3)
Autres charges opérationnelles	0	0		0	(4)	(6)		(10)
Autres produits opérationnels	0	0		0	0	0		0
RESULTAT OPERATIONNEL	56	230	0	286	58	128	0	186

Primes brutes émises par zone géographique

En EUR millions	Vie		Non-vie	
	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2005
Primes brutes émises	806	764	1 285	1 003
Europe	453	404	760	578
Amérique du Nord	282	299	171	133
Asie et reste du monde	71	61	354	292

Le critère retenu dans la répartition des primes brutes émises est la localisation géographique de la cédante.

Tableau de variation des capitaux propres

En EUR millions	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées (y compris résultat)	Réserves de réévaluation	Actions auto-détenues	Ecart de conversion	Paiements fondés en actions	Autres réserves	Total Part du groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2004 en IFRS	645	55	658	43	-13	-63	7	3	1 335
Actifs disponibles à la vente (AFS)				-89		4			-85
Couverture									0
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différé				45		-5			40
Effet des variations des taux de conversion						97			97
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux				6				-2	4
Plans de paiements sur base d'actions							5		5
Autres variations					-2			-5	-7
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	0	-38	-2	96	5	-7	54
Résultat net consolidé de l'exercice			131						131
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	131	-38	-2	96	5	-7	185
Mouvements sur le capital	118	106	-1						223
Dividendes versés		-14	-10						-24
Capitaux propres au 31 décembre 2005 en IFRS	763	147	778	5	-15	33	12	-4	1 719
Actifs disponibles à la vente (AFS)				-31					-31
Couverture									0
"Comptabilité reflet" brute d'impôt différé				12					12
Effet des variations des taux de conversion						-38			-38
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux				7				-2	5
Plans de paiements sur base d'actions							6		6
Autres variations					-18			-2	-20
Revenu net reconnu en capitaux propres	0	0	0	-12	-18	-38	6	-4	-66
Résultat net consolidé au 30 septembre 2006			155						155
Total des produits et des pertes reconnus de la période	0	0	155	-12	-18	-38	6	-4	89
Mouvements sur le capital									0
Dividendes versés			-48						-48
Capitaux propres au 30 septembre 2006 en IFRS	763	147	885	-7	-33	-5	18	-8	1 760

Tableau des engagements

En € millions

Au 30 septembre 2006

Au 31 décembre 2005

Engagements reçus

1 028

1 201

Ouvertures de crédit non utilisées

56

199

Avals, cautions

24

12

Lettres de crédit

948

990

Autres engagements reçus

0

0

Engagements donnés

2 614

2 912

Avals, cautions

39

25

Lettres de crédit

565

645

Valeurs d'actif nanties

1 896

2 080

Autres engagements donnés

114

162

Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires

35

27

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En EUR millions

	30/09/06	31/12/05
Résultat net	155	131
Plus et moins-values de cession des placements	-78	-90
Variation des amortissements et autres provisions	18	38
Variation des frais d'acquisitions reportés	-3	-10
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	153	-789
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	-27	-39
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	88	-37
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles hors variation de BFR	306	-796
Variation des créances et dettes	-88	174
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	-115	28
Impôts nets décaissés	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	104	-594
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	0	0
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	0	0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	0
Cessions d'immobilier de placement	7	1
Cessions de placements financiers	295	542
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	302	543
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	302	543
Emissions d'instruments de capital	0	224
Remboursements d'instruments de capital	0	-183
Opérations sur actions propres	-18	-5
Dividendes payés	-48	-24
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-66	12
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	350	9
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-121	-268
Intérêts payés sur dettes de financement	0	0
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	229	-259
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	166	-247
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	104	-594
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	302	543
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	166	-247
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-25	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	2 214	1 667

Annexe des comptes consolidés

FAITS MARQUANTS

Le résultat net en part du Groupe au 30 septembre 2006 ressort à EUR 155 millions.

Les primes brutes émises qui s'élèvent à EUR 2 091 millions enregistrent une progression de 18% par rapport au 30 septembre 2005. Cette évolution s'explique notamment par la croissance de l'activité Grands Risques d'Entreprise et par la forte progression de l'activité Traités Non Vie, qui a bénéficié notamment du renouvellement d'une partie du portefeuille d'ALEA Europe dont SCOR a acquis les droits de renouvellement en décembre 2005.

L'émission de dette subordonnée pour un montant de EUR 350 millions lancée le 19 juillet 2006 par SCOR dans le cadre du financement de l'acquisition de Revios a rencontré un grand succès. Le taux d'intérêt associé à ces titres s'établit à 6,154%, soit 190 points de base au dessus du taux de référence (MID SWAP).

Au 30 septembre 2006, la provision pour restructuration des sociétés françaises, comptabilisée au 30 septembre 2005 a été reprise intégralement.

Le Tribunal fédéral de première instance du Massachusetts (The United States District Court for the District of Massachusetts) a rejeté le 16 août 2006 le recours formé par les fonds d'investissement Highfields contre SCOR, sans statuer sur le fond, en raison de l'incapacité des fonds d'investissement Highfields à établir la compétence dudit tribunal.

AM BEST a relevé le 8 septembre 2006 la note du Groupe et de ses filiales de « B++, perspective positive » à « A -, perspective stable ». La notation de Revios, qui avait été placée sous surveillance avec implication négative à la suite de l'annonce de son rapprochement avec SCOR, a été relevée à « A -, perspective stable ».

Chiffre d'affaires

Les primes brutes émises au 30 septembre 2006 augmentent de 18% à taux de change variables par rapport à la même période en 2005. Elles s'établissent à EUR 2 091 millions contre EUR 1 767 millions fin septembre 2005.

Primes émises Vie/ Non-Vie

En € millions	Au 30 septembre 2006	Au 30 septembre 2005	Variation
Primes brutes émises Non-Vie	1 285	1 003	+28%
Primes brutes émises Vie	806	764	+5%
Primes émises Groupe	2 091	1 767	+18%

En Réassurance Non Vie la hausse de 28 % est principalement due à la nouvelle politique de souscription du Groupe et aux progressions enregistrées lors des renouvellements suite à la hausse de la notation du Groupe intervenue en août 2005 et suite à l'acquisition en décembre 2005 des droits de renouvellement du portefeuille d'ALEA Europe.

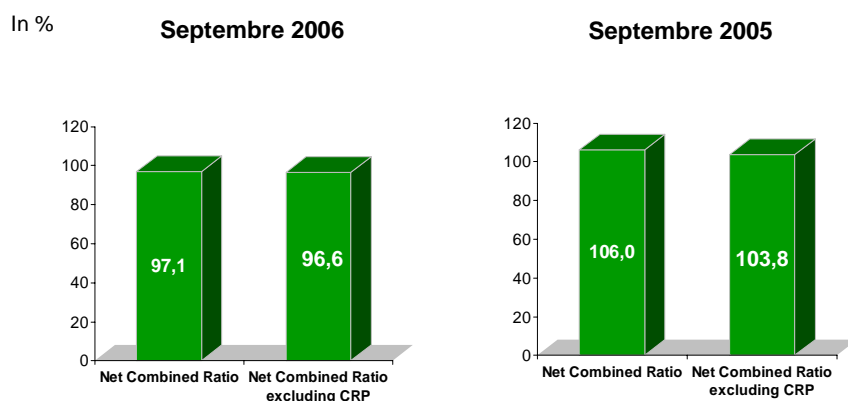
En Réassurance Vie, l'activité progresse de 5%. Ce secteur d'activité représente 39 % de l'activité du Groupe contre 43 % au 30 septembre 2005.

La répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe est la suivante : Europe 58% (56% fin septembre 2005), Amérique du Nord 22% (24% fin septembre 2005), Asie et reste du monde 20% (20% fin septembre 2005).

Résultat technique

Le ratio combiné « (sinistres + commissions + frais généraux) / primes acquises en Réassurance Non-Vie s'établit à 97,1% au 30 septembre 2006 (96,6% hors CRP) contre 106 % pour la période équivalente de 2005 (103,8 % hors CRP). Ces ratios montrent la performance technique des exercices de souscription récents (2002 et suivants).

Ratio combiné net non vie*



* (Sinistralité + commissions + frais généraux)/primes acquises

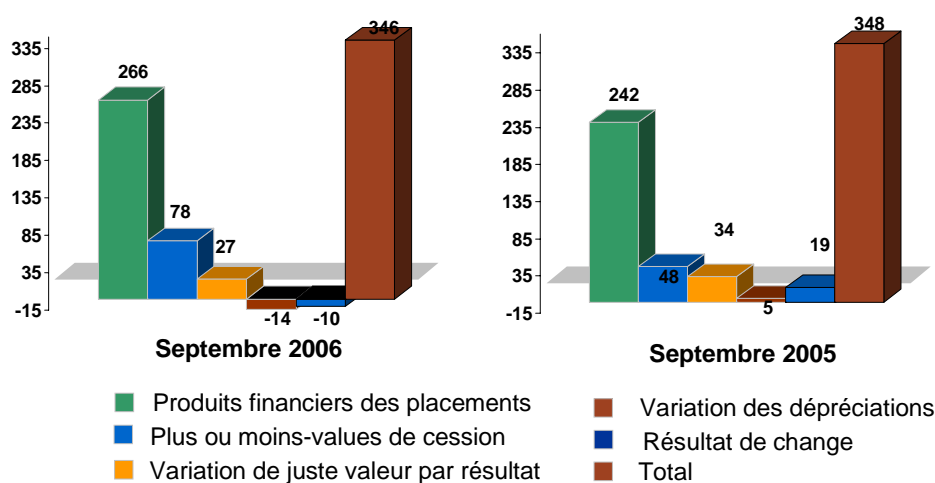
Le ratio est calculé net de la réassurance.

Les ratios combinés nets à fin septembre 2005 et 2006 sont basés sur l'estimation à l'ultime des provisions techniques établies par les actuaires du Groupe.

Résultat financier

Les revenus financiers bruts de frais de gestion financière et hors coût de l'endettement ont atteint EUR 346 millions au 30 septembre 2006, contre EUR 348 millions au 30 septembre 2005. Les frais de gestion financière s'élèvent à EUR 34 millions au 30 septembre 2006 contre EUR 25 millions au 30 septembre 2005.

In EUR million



Impôts

La charge fiscale au 30 septembre 2006 s'élève à EUR (87) millions contre EUR (58) millions fin septembre 2005. La société a répondu le 26 septembre 2006 à une proposition de rectification, suite à une vérification de comptabilité de SCOR SA portant sur la période 01/01/2002 au 31/12/2003. La Société n'a enregistré aucune provision au titre de cette procédure.

Résultat net part du Groupe de la période

Le résultat net part du Groupe s'élève à EUR 155 millions, à comparer à EUR 83 millions pour la même période en 2005.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'agence de notation Moody's a relevé le 13 octobre 2006, la note du Groupe et de ses filiales de «Baa1» à «A3, perspective stable». Les notes de la dette du Groupe sont également relevées d'un cran.

Par cette décision, Moody's constate l'amélioration du profil financier du Groupe, notamment de sa rentabilité et de sa solvabilité. Cette décision traduit également l'importance stratégique du rapprochement avec Revios, qui permet de créer un groupe figurant parmi les cinq premiers réassureurs vie mondiaux, de renforcer son assise financière, d'accroître la diversification et de réduire la volatilité de ses résultats.

NOTE 1 – NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Principes et méthodes comptables

Présentation des normes et interprétations appliquées

Les états financiers du Groupe ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales ('International Financial Reporting Standards' – IFRS) et les interprétations publiées au 30 septembre 2006, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils prennent en compte les règles de la recommandation CNC 99R01 prévue dans le règlement général de l'AMF.

Les états financiers de SCOR au 30 septembre 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes au 30 septembre 2006 sont identiques à celles utilisées dans les comptes au 31 décembre 2005, à l'exception du changement de méthode mentionné ci-après relatif à l'option juste valeur par résultat.

Par ailleurs, les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et applicables au 30 septembre 2006 n'ont pas d'incidence pour le Groupe. En particulier, l'option de juste valeur introduite dans la norme IAS 39 par le règlement 1864/2005 de la Commission Européenne modifiant le règlement (CE) n° 1725/2003 applicable à partir du 1^{er} janvier 2006 n'a pas eu d'impact sur les comptes des trois premiers trimestres 2006 et n'en aurait pas eu sur les comptes de l'exercice 2005.

Certains reclassements ont été effectués dans le bilan comparatif 31 décembre 2005 et les comptes de résultat 30 septembre 2005 et 31 décembre 2005, afin d'assurer une cohérence de présentation avec les bilan et compte de résultat au 30 septembre 2006.

Description des options comptables liées à la première adoption des normes IFRS

Les informations financières IFRS sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS ». Dans le cadre de ce premier exercice, SCOR a retenu selon IFRS 1 les options complémentaires mentionnées ci-après quant au retraitement rétrospectif des actifs et passifs selon les normes IFRS.

Regroupements d'entreprises

Comme le permet la norme IFRS 3, SCOR a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Comme le permet la norme IFRS 1, SCOR n'appliquera pas IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » de manière rétrospective aux écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition aux IFRS. En conséquence, ces écarts d'acquisition sont maintenus dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquéreuse.

Ecarts actuariels sur les engagements de retraite

SCOR a décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non encore comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Les écarts actuariels non reconnus (SORIES) postérieurement au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres.

Ecart de conversion

SCOR a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion au 1er janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1er janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1er janvier mais comprendra en revanche les écarts de conversion constatés postérieurement au 1er janvier 2004.

Evaluation de certains actifs incorporels / corporels à la juste valeur

SCOR a choisi de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à évaluer au 1er janvier 2004 certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur à cette date.

Paiements fondés sur des actions

SCOR a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 31 décembre 2003.

Principes de consolidation IFRS

Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles SCOR exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a une perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle SCOR en avait le contrôle.

La participation du Groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence significative et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du Groupe.

Le Groupe ne détient aucune participation dans une coentreprise.

Le Groupe contrôle en substance une structure juridique distincte (« entité ad hoc ») qu'il consolide même en l'absence de l'existence d'un lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés pour déterminer l'existence du contrôle ont été les suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire les avantages ;
- Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir a été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'auto-pilotage ;
- Le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- Le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Le Groupe consolide également par intégration globale les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus dans le cadre de ses activités. Ces entités n'étaient pas consolidables en normes françaises.

Harmonisation des principes comptables

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupes, sont totalement éliminés.

Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies en EUR millions sauf cas expressément indiqués.

Conversion des états financiers d'une entité étrangère

Lorsque la monnaie fonctionnelle des entités du Groupe ne correspond pas à la monnaie utilisée pour la présentation des états financiers consolidés du Groupe, le bilan est converti en utilisant le cours de change à la clôture de l'exercice et le compte de résultat est comptabilisé aux cours de change moyens de la période. Les différences de change sont comptabilisées directement en capitaux propres à la rubrique « écart de conversion ».

Conversion des opérations libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques, un cours moyen est utilisé).

À chaque clôture, l'entité doit convertir les éléments en devises figurant à son bilan dans la monnaie de fonctionnement, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les actifs et passifs techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture et les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat,
- les éléments non monétaires sont convertis :
 - * au cours de change à la date de la transaction s'ils sont évalués au coût historique (notamment les placements immobiliers) et,
 - * au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur s'ils sont évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions).

Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (actions disponibles à la vente, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat (actions désignées à la juste valeur par résultat, par exemple), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

- Les gains et les pertes résultant de la conversion d'éléments de couverture d'un investissement net à l'étranger sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprises

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la part contrôlée par le Groupe de l'actif net de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition sur les filiales consolidées par intégration globale est inclus dans les immobilisations incorporelles. L'écart d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût historique, diminué des éventuelles pertes de valeur cumulées.

Afin de déterminer les pertes de valeur éventuelles, l'écart d'acquisition est attribué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT se définit comme une entité pour laquelle existent des flux de trésorerie séparés identifiables. Chacune représente l'investissement du Groupe dans chaque pays d'activité selon le premier niveau d'information sectorielle, soit Réassurance Non-Vie et Réassurance Vie.

Chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté doit correspondre au niveau le plus fin auquel le Groupe suit son taux de retour sur investissement. Elle ne peut toutefois pas être plus large qu'un secteur de premier ou de second niveau tel que défini pour les besoins de l'information sectorielle selon IAS 14.

Pour évaluer la perte de valeur, un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé :

- tous les ans à la même date pour chaque unité génératrice de trésorerie mais pas nécessairement à la date de clôture ;
- plus fréquemment en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels ;
- obligatoirement avant la fin de l'exercice d'acquisition d'une entité.

La perte de valeur est constatée lorsque la valeur nette comptable de l'UGT, à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre (1) la juste valeur nette des frais de cession et (2) la valeur d'utilité (cash flow futurs actualisés) de cette unité.

Si les actifs de l'UGT ou l'unité incluse dans le Groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition appartient font l'objet d'un test de dépréciation à la même date que l'UGT comprenant l'écart d'acquisition (ou s'il existe un indice de perte de valeur de l'un des actifs), celui-ci doit être réalisé avant de réaliser le test de dépréciation des écarts d'acquisition.

Principes comptables

Les informations financières sont établies selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes. Les informations financières IFRS consolidées sont présentées en euro et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire.

Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, il est procédé à des estimations. Les hypothèses faites affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, qui se feraient jour ultérieurement.

Actifs immobiliers

Classification des immeubles :

Tous les immeubles actuellement détenus sont des immeubles de placement. Dans certains cas, certains immeubles sont partiellement occupés par des entités du Groupe.

Méthode de comptabilisation

Les immeubles sont comptabilisés au coût historique amorti. Leur valeur est décomposée en :

- terrain, non amorti ;
- quatre composants techniques :
 - * la structure, ou gros œuvre, amortie sur une durée de 30 à 80 ans selon le type de construction ;
 - * le clos et couvert, amorti sur une durée de 30 ans ;
 - * les installations techniques, amorties sur une durée de 20 ans ;
 - * les agencements et la décoration, amortis sur une durée de 10 à 15 ans selon leur nature.

Les frais, droits et honoraires d'acquisition (ou de développement) sont intégrés à la valeur de l'immeuble.

Le poids relatif de chaque composant technique et sa durée d'amortissement ont été fixés dans une grille de composants distinguant huit types de construction. Cette grille a été établie sur la base de l'expérience du Groupe et de grilles proposées par les instances professionnelles.

Evaluation

Chaque immeuble fait l'objet d'une expertise approfondie en valeur vénale ou « juste valeur » par un expert indépendant tous les 5 ans en fin d'exercice. Sa valeur vénale est réévaluée par le même expert au terme de chacun des 4 exercices suivants en fonction des changements intervenus dans son état locatif, des travaux réalisés et de l'évolution du marché immobilier local.

Lorsque la valeur vénale d'un immeuble apparaît inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée et passée en perte à hauteur de la différence entre sa valeur d'utilité et ladite valeur nette comptable. S'agissant d'immeubles de placement, il est considéré que leur valeur d'utilité dans le cadre d'une détention longue est principalement fondée sur la somme des cash-flows futurs estimés et actualisés sur la base des hypothèses en cours sur le marché. SCOR n'a pas retenu de valeur résiduelle.

Crédit bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-baux et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont traités comme les autres immeubles de placement au coût historique amorti.

Au passif, une dette correspondante classée en « dettes de financement » est constatée. Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

En décembre 2003, le Groupe SCOR a cédé son siège social. La plus value nette réalisée en normes locales s'est élevée à 44 millions d'euros.

Le Groupe demeure locataire de cet immeuble jusqu'en décembre 2012. Le propriétaire de cet immeuble dispose d'une caution bancaire fonction du rating de SCOR. SCOR nantit auprès de l'établissement bancaire émetteur de cette caution un montant d'actif de même valeur.

En application de la norme IAS 17, cette plus value a été maintenue dans les comptes IFRS.

Revenus locatifs

Les revenus locatifs résultant des immeubles de placement sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

Placements financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers disponibles à la vente, actifs à la juste valeur par résultat, prêts et autres créances et instruments dérivés. Actuellement, aucun actif financier n'est classé en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes d'actifs sont comptabilisés à la date de règlement. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués selon la catégorie d'actifs à laquelle ils appartiennent selon les modalités présentées ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation. Le montant de la perte de valeur est comptabilisé selon les catégories d'actifs conformément aux modalités présentées ci-après.

Dans le cadre des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, il est considéré qu'une baisse du cours de plus de 20% ou une baisse constatée sur une période de plus de six mois constitue une indication objective de dépréciation. Dans le cadre d'instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée selon les techniques de valorisation communément utilisées. Dans le cadre des instruments de dettes et des prêts et créances, l'indicateur objectif d'une dépréciation est notamment celui relatif à un risque de crédit avéré.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente regroupent les actifs non dérivés qui sont soit désignés comme disponibles à la vente soit affectés à aucune autre catégorie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes latentes résultant de la variation de la juste valeur d'un actif ne faisant pas l'objet d'une couverture sont comptabilisés directement en capitaux propres, à l'exception des profits et pertes de change sur un actif financier monétaire disponible à la vente qui sont comptabilisés en résultat pour la part des profits et pertes de change relatifs au coût amorti et en capitaux propres pour la part des profits et pertes de change relatifs à la juste valeur. Les profits et pertes de change sur la juste valeur d'un actif financier non monétaire disponible à la vente sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est constaté en résultat. Seules peuvent faire l'objet d'une reprise les pertes de valeur sur un instrument de dette dont la juste valeur augmente au cours d'un exercice suivant et du fait d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsque l'actif est cédé, l'intégralité des gains et des pertes cumulés en capitaux propres est incluse dans les plus ou moins values de cession des placements du compte de résultat, déduction faite des montants antérieurement constatés en résultat.

Les intérêts des instruments de dette sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant l'amortissement des surcotes/décotes et sont comptabilisés en résultat. Les dividendes des instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat dès que le droit du Groupe à en recevoir le paiement est établi.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comporte les classes d'actifs répondant aux critères de l'option de juste valeur introduite dans l'amendement à la norme IAS 39, notamment les instruments hybrides incluant un contrat hôte non dérivé et un dérivé incorporé, les instruments dérivés hors dérivés de couverture, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les groupes d'actifs financiers dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur:

Les principaux actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat concernent les titres détenus dans les OPCVM significatifs, les obligations convertibles en action, les produits dérivés, les placements représentatifs de contrats en Unités de Compte et certaines actions.

Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Prêts et créances

Cette catégorie comporte les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des créances résultant des opérations de réassurance.

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial. Les prêts et créances à court terme sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » inclut la caisse, les soldes bancaires débiteurs et les prêts à court terme (OPCVM de trésorerie).

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres quel que soit l'objectif de leur détention, et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Passifs financiers

Les passifs financiers, à l'exception des dettes résultant des opérations de réassurance, sont classés en dettes de financement, instruments financiers passifs ou autres dettes.

Dettes de financement subordonnées ou représentées par des titres

Ces postes regroupent les divers emprunts obligataires subordonnés, ou non, émis par le Groupe.

Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés contenus dans les emprunts ont été démembrés. La part relative à la composante de capitaux propres, déterminée à la date d'émission, est comptabilisée en capitaux propres. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation subséquente.

Les intérêts des dettes de financement sont comptabilisés en charges.

Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

Ce poste regroupe principalement les emprunts hypothécaires et les BMTN. Ces dettes sont comptabilisées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif lorsque cette méthode a un impact significatif par rapport à la méthode du taux contractuel facial.

Les intérêts des dettes de financement sont comptabilisés en charges.

Instruments dérivés et instruments de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés dès l'origine à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté.

La méthode de comptabilisation varie selon que l'instrument dérivé est désigné ou non comme un instrument de couverture et de la nature de cette couverture selon les modalités décrites dans la note ci-après « Instruments de couverture ».

Lorsque le Groupe n'a pas désigné un instrument dérivé comme étant un instrument de couverture, les profits et pertes résultant de la variation de la juste valeur de l'instrument sont comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent. Le Groupe utilise notamment les instruments dérivés suivants pour réduire son exposition aux diverses natures de risque auxquelles il est exposé : swap de taux, instruments à terme d'achat et de vente de devises, cap et floor, options d'achat et de vente.

Instruments dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui inclut également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument hybride d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Le dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques du contrat hôte, que l'instrument incorporé comporte les mêmes conditions qu'un instrument dérivé séparé, et que l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.

Lorsqu'un dérivé incorporé a été séparé de son contrat hôte, il est comptabilisé conformément aux dispositions relatives à la comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Lorsqu'un dérivé incorporé représente une part significative et qu'il ne peut être séparé du contrat hôte, l'instrument composé est traité comme un instrument détenu à des fins de transaction. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur sur l'instrument composé sont alors comptabilisés en résultat dans la période où ils surviennent.

Instruments de couverture

Un instrument de couverture est un instrument dérivé désigné ou, pour une couverture du seul risque de variation des taux de change, un actif ou un passif non dérivé désigné dont la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert.

L'élément couvert peut être un actif, un passif, un engagement ferme, une transaction prévue hautement probable ou un investissement net dans une activité étrangère qui expose le Groupe à un risque de variation de juste valeur ou de variation de flux futurs de trésorerie et qui est désigné comme étant couvert.

L'efficacité des couvertures mises en place est contrôlée périodiquement de manière à s'assurer du degré de compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément à couvrir, attribuable au risque couvert, par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture.

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisées de la manière suivante :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture considérée comme étant la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres ;
- la partie inefficace de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les principaux instruments de couverture consistent en des achats et ventes à terme de devises.

Principes et méthodes comptables particuliers aux opérations de réassurance

Classification et comptabilisation des contrats de réassurance

Les traités de réassurance acceptés et rétrocedés par le Groupe donnent lieu en IFRS à des règles de comptabilisation différentes suivant qu'ils relèvent de la norme assurance IFRS4 ou de la norme IAS39.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession en réassurance qui opèrent un transfert de risque d'assurance significatif sont comptabilisées suivant les principes comptables IFRS4, c'est-à-dire selon les principes de comptabilisation préexistants à la mise en œuvre des normes IFRS et utilisés jusqu'au 31 décembre 2004 pour établir les comptes consolidés de SCOR en conformité avec le règlement CRC 2000-05, à l'exception du traitement des provisions d'égalisation décrit ci-après.

Les opérations d'acceptation et de rétrocession qui ne transfèrent pas un risque significatif sont comptabilisées suivant la norme IAS 39, ce qui conduit d'une part à ne plus reconnaître les primes comme du chiffre d'affaires, et d'autre part, à reclasser les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en passif ou actif financier par assimilation à un dépôt sur les rubriques « Passifs relatifs à des contrats financiers » et « Actifs relatifs à des contrats financiers » du bilan. Ces dépôts sont évalués sur la base des seuls flux financiers et non plus sur la base des mouvements estimés à l'ultime comme le prévoient les principes comptables applicables aux opérations d'assurance.

Le chiffre d'affaires correspondant à ces affaires est égal aux prélèvements réalisés par SCOR. Il est comptabilisé à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat.

Principes comptables français applicables aux contrats classés en IFRS 4 dits contrats « d'assurance »

Comptabilisation des comptes cédantes

Les sociétés de réassurance du Groupe enregistrent dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de l'inventaire, les comptes non reçus des cédantes font l'objet d'une estimation des comptes manquants. Cette méthode consiste à enregistrer dans les états financiers la situation la plus proche possible de la réalité des engagements de réassurance pris par le Groupe. Cette méthode concerne la majorité des contrats souscrits dans l'exercice, voire de l'exercice précédent.

Comptabilisation des estimations de réassurance

Les primes comptabilisées dans l'exercice pour l'activité Non-Vie correspondent au montant estimé de l'aliment prévu à la souscription du contrat. Il est régulièrement revu pendant l'exercice pour tenir compte des éventuelles modifications des primes versées au contrat. Une provision pour prime non acquise est calculée, soit contrat par contrat, prorata temporis, soit selon une méthode statistique lorsque cette dernière fournit des résultats proches de ceux qui seraient obtenus en appliquant la méthode contrat par contrat.

La différence entre les primes ultimes estimées, nettes de commissions, et celles notifiées par les cédantes, est constatée en créances ou dettes nées des opérations de réassurance acceptée. La différence entre la sinistralité

ultime attendue sur la base des primes acquises ainsi déterminées et les sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Concernant la Réassurance Vie des contrats dits « d'assurance », compte tenu de la typologie des affaires souscrites, les règles d'évaluation consistent à estimer les comptes manquants des cédantes pour l'année en cours en complément des informations reçues et comptabilisées. Pour des raisons de cohérence avec les activités Non-Vie, les sinistres estimés sont comptabilisés en provisions pour sinistres à payer.

Provisions pour sinistres

Les provisions de sinistres doivent être suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du Groupe.

En Réassurance Non-Vie, SCOR est tenue de maintenir ses provisions à un niveau permettant de couvrir le montant estimé de ses engagements propres et les frais de gestion de sinistres pour les sinistres déclarés et non déclarés, à la fin de chaque exercice (nets des estimations de récupération et de subrogation). Ces provisions, relatives aux sinistres survenus, déclarés ou non encore connus, sont évaluées à "l'ultime" à l'exception des provisions de la branche accidents du travail qui font l'objet, aux Etats-Unis et aux Bermudes, d'une actualisation autorisée dans les comptes statutaires de ces entités, dans la mesure où il s'agit de risques à déroulement long et dont les cadences de charges sont prévisibles. La charge de sinistre à l'échéance du contrat est estimée en fonction de l'expérience statistique passée pour des affaires similaires. Les provisions de sinistres incluant les estimations de sinistres payés sont calculées en tenant compte du résultat prévisible et complètent l'information communiquée par les cédantes.

En Réassurance Vie, les provisions mathématiques communiquées par les cédantes, sont complétées par des estimations établies en fonction des statistiques passées et des indications fournies par les souscripteurs.

Frais d'acquisition des opérations de réassurance

En Réassurance, les coûts liés à l'acquisition de nouveaux contrats, essentiellement les commissions, sont portés à l'actif du bilan dans la limite de la profitabilité des contrats. Ils sont amortis sur la base de la durée résiduelle des contrats en Non-Vie, et sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures des contrats en Vie.

Test de suffisance des passifs

Les passifs relatifs aux contrats font chaque année l'objet d'un test de suffisance (IFRS 4).

Principes comptables IFRS appliqués aux contrats classés en IFRS4 et différant des principes comptables français

Provisions pour égalisation

Les principes de comptabilisation IFRS ne prévoient pas la possibilité de constituer des provisions pour des risques futurs sur des contrats à venir. Lorsque de telles provisions existent, elles sont éliminées dans les comptes consolidés de SCOR en normes IFRS.

Comptabilité reflet (« shadow accounting ») :

Selon les principes comptables IFRS (cf. note sur les Placements financiers), les actifs financiers sont valorisés à la juste valeur. Ceci conduit à reconnaître, en fonction de la classification des actifs qui a été retenue, dans les comptes de SCOR les plus ou moins values latentes sur les titres en portefeuille, soit en compte de résultat, soit en augmentation ou diminution des capitaux propres.

SCOR a choisi, comme l'y autorise la norme IFRS 4, d'appliquer la comptabilité reflet. En conséquence, les plus ou moins-values latentes mais comptabilisées sur les placements affectent les évaluations des actifs et passifs techniques de la même façon que le fait une plus value ou une moins value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des frais d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) est comptabilisé en

capitaux propres lorsque les plus values ou moins values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres. Sinon il est comptabilisé en résultat selon un schéma identique à celui utilisé pour les plus ou moins-values réalisées. Les principaux postes techniques concernés par ces ajustements sont :

- les portefeuilles de contrats et les frais d'acquisition reportés, dont l'amortissement se fait en fonction des profits techniques et financiers des traités (Ajustement reflet des frais d'acquisition et portefeuille de contrat ou « shadow DAC » et « shadow VOBA »),
- les provisions techniques, lorsque le taux d'actualisation utilisé dépend directement de la performance des actifs (Ajustement reflet des provisions mathématiques ou « shadow PM »).

Dérivés incorporés

La norme IFRS 4 prévoit la séparation des dérivés incorporés dans les contrats d'assurance notamment lorsque ces contrats hybrides ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat et que les caractéristiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liées aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. Les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance ne sont pas séparés. SCOR n'a pas identifié de dérivés incorporés dans ses contrats.

Engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements de retraite

Le Groupe SCOR participe selon les lois et usages de chaque pays à la constitution des retraites de son personnel. Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraite qui sont versés sous forme de rente ou de capital au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, les Etats-Unis et l'Allemagne.

Les avantages offerts aux salariés du Groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis à vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du Groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, le coût des services passés est reconnu en charges immédiatement.

Autres avantages à long terme

Le Groupe SCOR récompense, dans certains pays, l'ancienneté de service de ses salariés en leur attribuant une somme forfaitaire à certains échelons d'ancienneté. Le principal pays concerné est la France. Pour la France, la valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuair indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan.

Indemnités de Fin de Contrat de Travail

Des indemnités de fin de contrat de travail peuvent être dues aux salariés lorsque le Groupe licencie un ou plusieurs membres du personnel ou encourage les départs volontaires. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé au travers d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter. Les indemnités payables plus de douze mois après la date de clôture sont actualisées.

Rémunération en options d'actions et actions

Le Groupe SCOR est susceptible d'offrir à ses salariés des plans de souscription et d'achat d'actions. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total qui est reconnu sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées en excluant les conditions d'attribution non liées aux conditions de marché (condition de ROE par exemple). Ces conditions sont prises en compte dans la détermination du nombre d'options probables qui seront acquises par les bénéficiaires. A chaque date de clôture, l'entreprise revoit ses estimations du nombre attendu d'options qui seront acquises. L'impact est alors comptabilisé, le cas échéant, au compte de résultat par contrepartie des capitaux propres sur la période restante d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe a attribué en 2004 et 2005 des actions à son personnel. Cette attribution donne lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

L'effet dilutif des options en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un impôt différé sur le retraitement de la réserve de capitalisation est constaté sans prendre en compte la probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve.

Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales et les entreprises associées que lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il est probable qu'existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Principes de présentation des états financiers

Affectation des charges par fonction

Conformément à la possibilité qui lui est offerte par la norme IAS 1, le Groupe a choisi de présenter ses charges par fonction au sein du compte de résultat. Cette présentation fournit des informations plus pertinentes pour les utilisateurs que la classification des charges par nature mais l'affectation des coûts aux différentes fonctions est effectuée sur la base de clés de répartition et implique une part de jugement.

Cette méthode est identique aux modalités de présentation des frais généraux qui étaient utilisées pour les comptes consolidés de SCOR en normes françaises. Les charges de fonctionnement sont réparties en cinq destinations : frais d'acquisition, frais de règlement de sinistres, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Ces charges sont affectées aux destinations définies ci-dessus, société par société.

Information sectorielle

L'activité du Groupe se décompose en deux métiers distincts : Non-Vie et Vie. L'information sectorielle de SCOR était précédemment établie selon trois périmètres : Réassurance Non Vie, Réassurance de Personnes et CRP. L'organisation juridique reflète ces deux métiers depuis 2003. Chacun propose des produits et services différents, commercialisés par des canaux distincts. Compte tenu de la spécificité de leurs caractéristiques, ces métiers constituent le premier niveau de l'information sectorielle.

La Direction évalue la performance de ces segments et leur alloue des ressources en fonction de plusieurs indicateurs de performance. Le montant des opérations techniques inter-segments, notamment relatif aux primes brutes acceptées, n'est pas significatif.

Actif net comptable par action

L'actif net par action et l'actif net dilué par action sont calculés par analogie avec la méthode de calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action définie dans la norme IAS 33. Ainsi, l'OCEANE est considérée comme non dilutive au 30 septembre 2006.

L'actif net et le nombre d'actions auquel cet actif net est rapporté sont déterminés à la clôture de la période.

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS

En EUR millions	30 septembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Immobilier de placement	288	367	317	384
Obligations	4 952	4 952	5 233	5 233
Actions	673	673	730	730
AFS	5 624	5 624	5 963	5 963
Obligations	126	126	166	166
Actions	99	99	229	229
Juste valeur par résultat	225	225	395	395
Prêts et dépôts	93	93	94	94
Créances pour espèces déposées	1346	1346	1170	1170
Prêts et Créances	1 439	1 439	1 264	1 264
Instruments dérivés JVR	56	56	35	35
Placements des activités d'assurance	7 631	7 711	7 974	8 040
Instruments dérivés hedging (passif)	(3)	(3)	(6)	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 214	2 214	1 667	1 667

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Monsieur le Président,

Suite à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés du Groupe SCOR relatifs à la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 septembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Ces comptes intermédiaires consolidés ont été préparés en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes intermédiaires consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4 de la note n°1 de l'annexe, qui expose le changement de méthode résultant de la publication de l'amendement « Option de la juste valeur » de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, applicable à compter du 1er janvier 2006.

Suite à la demande qui nous a été faite, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport d'activité consolidée de la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 septembre 2006 commentant les comptes intermédiaires consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires consolidés.

Fait à Paris La Défense, le 7 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG AUDIT

Pierre Planchon

MAZARS & GUÉRARD

Lionel Gotlib
